

Saint-Narcisse, le 23 août 2023

## PLAN D'ACTION À LA SUITE D'UN RÉSULTAT ÉLEVÉ DE PLOMP

Objet : Présence de plomb dans l'échantillon d'eau potable prélevé au matricule 8359-50-4811

La présente vise à informer la population que des analyses d'eau potable sont prélevées à différents endroits dans la municipalité dans certaines résidences. Le 9 août 2022, un résultat de **0,011 mg/L de plomb** a été prélevé au matricule **8359-50-4811**, alors que la norme prescrite est de **0,005**.

## Actions prises par la municipalité:

- Juin 2022, la conduite d'alimentation d'eau potable ainsi que tous les branchements de service de la rue Louis ont été remplacés.
- Le 30 août 2022 validation que par un échantillonnage que le réseau municipal est conforme concernant les paramètres du plomb et du cuivre.
- Transmission d'une lettre le 22 septembre 2022, au propriétaire du matricule **8359-50-4811**, l'informant de la situation.
- Suivi téléphonique avec le propriétaire du matricule **8359-50-4811**, afin de savoir si celui-ci a entamé des travaux correctifs de la tuyauterie.
- Au courant de l'année 2023 un nouvel échantillon concernant le paramètre du plomb sera prélevé au matricule **8359-50-4811**.
- Informer le propriétaire du nouveau résultat.
- La municipalité va doubler l'échantillonnage concernant le plomb pour les 2 prochaines années soient au courant des années 2023 et 2024.



- La municipalité recommande au propriétaire du matricule **8359-50-4811**, de :
  - Changer au courant de l'année 2023-2024, la tuyauterie sous-terrain du bâtiment provenant de l'arrêt de service municipal.
  - Suivi téléphonique avec le propriétaire du matricule **8359-50-4811**, sur l'avancement des travaux à réaliser.
- À la suite de la réalisation des travaux de remplacement de la conduite sous-terrain, la municipalité retournera réaliser un échantillon du cuivre et du plomb du matricule 8359-50-4811.
- La municipalité recommande au propriétaire du matricule **8359-50-4811**, le temps de rétablir la situation de :
  - Laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne froide. Par la suite, laisser couler le robinet encore une ou deux minutes afin d'éliminer l'eau qui a stagné dans l'entrée de service (ex. : le matin au réveil ou en revenant le soir). » D'autres moyens existent pour purger la tuyauterie, par exemple actionner la chasse d'eau de la toilette, prendre une douche ou utiliser le lave-vaisselle;
  - Utiliser l'eau froide pour boire, cuisiner ou préparer des substituts de lait maternel;
  - Nettoyer régulièrement l'aérateur (le petit filtre au bout du robinet) pour y déloger les particules qui auraient pu s'y accumuler;
  - Installer, au besoin, un dispositif de traitement certifié pour la réduction du plomb dans l'eau (conformément à la norme NSF/ANSI 53).
- Si à la suite des travaux sur la propriété du matricule **8359-50-4811**, il y a toujours présence de plomb dans l'eau, le remplacement de la plomberie intérieur sera nécessaire au courant des années 2024-2025 et la municipalité retournera échantillonner à la suite des travaux.

Stéphane Bourassa, Directeur général